



RGPD : DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES, SES MISSIONS, SON RÔLE ET SES OBLIGATIONS

1600 € HT (tarif inter) | REF : ENV684
TARIF SPÉCIAL : particuliers et demandeurs d'emploi

Avec la mise en vigueur du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD / GDPR), qui est un règlement de l'Union européenne, de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les entreprises sont désormais instaurés. L'objectif de cette formation est de sensibiliser les futurs DPO à leurs missions, leur rôle et leurs obligations au sein d'une organisation.

PROGRAMME

Rappel du contexte réglementaire

- Les enjeux du nouveau règlement européen et les raisons de sa mise en place.
- Les principes fondamentaux (AIPD, Privacy by design, principe d'accountability...).
- Obligation de la preuve/Accountability.
- Les acteurs concernés : responsable de traitement, sous-traitant, destinataires, personne concernée, tiers autorisé.

Obligation de tenir un registre de traitements (ARTICLE 30 RGPD)

- Définition de l'article 30 du RGPD.
- Principe d'accountability.
- Les cas d'exceptions pour ne pas tenir un registre de traitements.

Missions du DPO

- Les fonctions et missions du DPO.
- Nomination du DPO dans une organisation.
- Rôle du DPO.
- Relations entre le DPO et la CNIL.
- Durée de mission du DPO.

Suivi et amélioration de la conformité

- Gestion des opérations.
- Gestion des incidents.
- Mise en place des outils de monitoring, d'analyse et d'évaluation.
- Mise en place des actions correctives.



4

JOURS

28

HEURES

OBJECTIFS

Présenter les missions et les objectifs du poste de DPO dans une organisation Comprendre les concepts permettant de garantir le respect du RGPD

PUBLIC | PRÉREQUIS

PUBLIC

Dirigeants, Responsables juridiques, Délégué à la protection des données, Data Protection Officer, correspondant informatique et libertés - CIL, informaticiens en lien avec la sécurité des données ou tout responsable de projet en systèmes d'information.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du RGPD

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE LA FORMATION

de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

MÉTHODOLOGIE

PÉDAGOGIQUE

Théorie | Cas pratiques | Synthèse

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation qualitative des acquis tout au long de la formation et appréciation des résultats

DATES ET LIEUX

Aucune session ouverte